

## Les Atuatuques et le nom antique de Tongres

Les Atuatuques comptent parmi les plus mal connus des peuples de la Gaule Belgique<sup>(1)</sup>. La forme même de leur nom n'est pas établie avec une absolue certitude, non plus que leur situation géographique, qu'on a cherchée à travers toute la Belgique moyenne, entre le domaine attribuable aux Nerviens, à l'Ouest, et celui des Éburons, à l'Est. Nous ne possédons d'eux aucun nom propre de chef, de cours d'eau, de lieu de refuge ou de rassemblement. Leurs origines, germaniques ou celtiques, sont ambiguës. César les donne pour descendants d'une arrière-garde laissée par des Cimbres et des Teutons dans leur mouvement vers le sud de la Gaule (*B. G.*, II, 29, 4) ; mais, à supposer que cette information soit exacte, elle ne fait pas d'eux des Germains à coup sûr : on sait que cette étiquette recouvre des éléments ethniques mêlés, parmi lesquels se sont sans doute trouvés des Celtes périphériques du Nord-Est, issus directement de la civilisation des Champs d'urnes, et

<sup>(1)</sup> L'article qu'on va lire est le développement d'une partie des notes qui ont servi pour une publication de circonstance : J. LOICQ, *Les Atuatuques et le problème des Atuatuca*, dans Chr. CANNUYER (dir.), *Chantons Ambiorix* (Ath, 2003), pp. 67-74. – Sur tout ce qui concerne les Atuatuques, on renvoie à C. G. ROLAND, *Toponymie namuroise* (Namur, 1899-1900), dont les pp. 52-57 sont consacrées à l'histoire et à la géographie atuatuques, – ainsi qu'au mémoire, resté fondamental, d'A. GRISART, *César dans l'est de la Belgique : les Atuatuques et les Éburons*, dans *Les Ét. Class.*, 28 (1960), spéc. p. 129, n. 2 b et 150-167. On peut différer d'avis avec les solutions proposées par Grisart (not. en ce qui concerne les localisations : l'auteur lui-même en a, par la suite, proposé d'autres) ; mais son étude, courageuse et extrêmement fouillée, n'élude pour ainsi dire aucun problème. – Voir aussi H. REICHERT, art. *Linksrheinische Germanen*, §3. *Atuatuçi*, dans le *Reallexikon der germ. Altertumskunde* de HOOPS<sup>2</sup>, XVIII (2001), p. 490, où l'on trouvera la bibliographie allemande des quarante dernières années.

qu'on a proposé ici-même de nommer «paléo-rhénans» (*BTD*, 68 [1996], spéc. pp. 263-269).

Les sources antiques nous font connaître, à leur propos, trois entités qu'on n'a pas toujours tenues pour distinctes, et dont les relations réciproques soulèvent un problème à la fois historique, topographique et onomastique. Les deux premières sont connues seulement pour l'époque de la campagne de César en Belgique, la troisième est propre à l'époque impériale :

- 1° l'ethnonyme *Atuatuci* et l'oppidum principal des *Atuatuques*, *non nommé*, et de localisation non précisée ;
- 2° l'*Atuatuca* des Éburons, *non identifiée* mais nécessairement hors du domaine propre des *Atuatuques* ;
- 3° l'*Atuatuca Tungrorum*, à coup sûr identifiable à Tongres, établie également sur l'ancien territoire éburon mais qui, dans l'état actuel des données, *ne saurait être identique* à l'*Atuatuca* des Éburons (2°).

Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails.

Il est sans doute permis de douter du témoignage de César sur les origines des *Atuatuques*. L'importance des effectifs qu'ils pouvaient aligner (quelque cent mille hommes ou un peu moins), n'est guère en rapport avec l'idée de descendants d'une simple arrière-garde de six mille hommes, même si l'on compte avec un taux élevé de natalité. Comme on sait que d'autres populations «belges», les Nerviens et les Trévires, se réclamaient d'une telle origine «germanique» (prétention que Tacite qualifie d'*adfectatio*, *Germ.*, 28), on peut se demander si les *Atuatuques* n'ont pas cherché à intimider le conquérant romain à un moment crucial pour eux. N'était-ce pas une manière imagée, impressionnante, de signifier que, sans faire partie de la confédération cisrhénane, qu'ils dominaient en partie, ils

lui étaient néanmoins apparentés, peut-être comme nouveaux venus de la rive droite du Rhin ?

Il reste que, fondée ou non sous la forme pour ainsi dire anecdotique où nous la rapporte César, l'origine étrangère des Atuatuques les fait apparaître comme des intrus au sein de populations dont une partie est donnée également pour provenir des pays d'au delà du Rhin — leurs voisins Éburons font partie des « Germains cisrhénans » —, mais dont l'installation en pays mosan remonte à des temps bien antérieurs à cette fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère (*BTD*, 68, pp. 250-252). Ils étaient en guerre continuelle avec les peuples voisins, et la situation était encore conflictuelle lors de l'intervention romaine <sup>(2)</sup>.

Ce qui importe à l'objet propre de cet article, et dont on n'a pas de raisons de douter, est que, s'étant taillé entre les Nerviens et les Éburons un territoire à eux, où ils formaient une nation autonome (*ciuitas* ; cf. *B. G.*, V, 38, 1-2 ; VI, 33, 2), les Atuatuques ont exercé sur les Éburons une sorte de suzeraineté, sans doute limitée aux contrées limitrophes, et abolie d'ailleurs par César dès le début de la campagne de 57 av. J.-C. (V, 27, 2). De là, pour expliquer la présence en territoire éburon d'un établissement portant en apparence le nom des Atuatuques, l'hypothèse d'un poste atuatuque avancé, sorte de gage d'obédience et de paiement régulier du tribut <sup>(3)</sup>.

Quant aux Tongres, rappelons brièvement ici que c'est la population dont le nom a été donné à une circonscrip-

<sup>(2)</sup> Cf. GRISART, art. cité, pp. 161-162.

<sup>(3)</sup> On a même autrefois (H. Schuermans e. a.) avancé l'hypothèse que l'ensemble du peuple atuatuque était réparti en garnisons (les *castella* de César) au milieu des populations riveraines de la Meuse. Mais ceci est contraire aux données du *Bellum Gallicum*.

tion, la plus vaste de l'ancienne *Belgica*, qui représente la plus grande partie du domaine des « Germains cisrhénans », accrue du domaine atuatuque : la *ciuitas Tungrorum* <sup>(4)</sup>. On ignore toutefois ce que ce nom, inconnu de César, recouvrait exactement à l'origine : soit fédération des éléments demeurés ou revenus au pays après l'anéantissement de la nation éburonne (*tung-ro* étant alors un nom celtique avec la valeur d'« assermentés », de « confédérés ») ? Il s'agit plutôt d'un peuple venu de la rive droite du Rhin moyen-inférieur au lendemain de la conquête romaine, et cette fois germanophone, avec d'autres qui se sont partagé le vaste territoire éburon, largement dépeuplé (Ubiens de la région de Cologne, Bataves du *Rivierengebied* néerlandais, Texandres de la Campine, etc.) ; le thème *tung-ro* s'explique en effet par le germanique de manière plus satisfaisante que par le celtique (*BTD*, 68, pp. 306-307 et ici même, p. 382). On verra plus loin (p. 375) les raisons qui ont pu faire des Tongres la population éponyme de l'ensemble de cette circonscription composite.

Ce qui précède laisse apercevoir combien onomastique et géographie historique sont ici étroitement liées. D'un côté, un peuple appelé *Atuatuci* par les informateurs de César occupe par la force un territoire situé à l'ouest des Éburons, qu'il assujettit en partie. D'un autre côté, un *castellum* appartenant aux Éburons, que César nomme *Atuatuca* (VI, 32, 3-4) sans qu'on puisse préciser (*id castelli nomen est*) s'il le considère comme un nom propre ou com-

<sup>(4)</sup> Sur les circonstances géo-politiques qui ont présidé à la formation de la « cité » des Tongres, et ses limites (qui sont, à l'Ouest, celles du domaine atuatuque), cf. J. LOICQ, *La civitas Tungrorum sous la paix romaine*, dans *Cahiers de Clio* (Liège), n°s 82-83 (été-automne 1985), pp. 31 sv. ; M.-Th. RAEPSAERT-CHARLIER, *La cité des Tongres sous le Haut-Empire. Problèmes de géographie historique*, dans *Bonner Jahrbücher*, 194 (1994), pp. 43-59 ; LOICQ, *BTD*, 68 (1996), pp. 306-307.

me un appellatif usuel chez les Éburons pour «fortin, refuge fortifié»<sup>(5)</sup>.

Aussi longtemps que l'Atuatuca des Tongres pouvait passer pour continuer celle des Éburons (à la faveur d'une certaine indifférence à l'égard des données de l'archéologie, restées longtemps très fragmentaires), l'homonymie paraissait ne porter que sur le nom des Atuatuques et sur celui de l'Atuatuca d'abord éburonne, puis tongroise. Mais depuis que la probabilité que Tongres s'identifie avec l'Atuatuca éburonne s'est révélée infime, c'est de trois termes qu'il faut parler désormais.

Or, cette homonymie, parfois considérée comme fortuite ou partielle (*Aduatici* : *Atuatuca* ?), est totale. Un examen philologique attentif l'établit formellement : dans les trois cas, la forme authentique est du type *Atuatur-*<sup>(6)</sup>, les variantes *Aduatic-* ou *Aduatur-*, longtemps adoptées par nos éditions et nos manuels classiques, provient à l'évidence d'une attraction de la préposition latine *ad* : le groupe *ATVATVC*, insolite pour un copiste, aura été lu *ADVATIC* (comme s'il s'agissait de *ad Vaticanum* p. ex.).

<sup>(5)</sup> Sur le double sens possible de cette locution, voir GRISART, art. cité, pp. 198-199. — On pourrait d'ailleurs se demander s'il ne s'agit pas d'une ancienne glose antérieure à l'archétype des mss de César, émanant d'un lecteur qui savait qu'Atuatuca Tungrorum était classée parmi les *castella* sur les documents itinéraires (ainsi sur la *Tab. Peutingeriana*) ; mais, dans le texte de César, la mention *hoc fere est in mediis Eburonum finibus*, qui suit immédiatement, relie clairement cette indication géographique au récit proprement dit, et *hoc* rappelle *castellum* beaucoup mieux que le fém. *Atuaturcam*. Les éditeurs du XIX<sup>e</sup> s., prompts à découvrir des gloses érudites chez César, ne s'y sont pas trompés, comme on peut voir par l'éd. de KRANER, DITTENBERGER et MEUSEL<sup>16</sup>, où le *Kritischer Anhang* relatif au passage VI, 32, 3 ne fait à ce sujet aucune réserve.

<sup>(6)</sup> Voir le relevé détaillé des formes, avec leurs variantes les plus intéressantes, dans l'*Altceltischer Sprachschatz* d'A. HOLDER, toujours indispensable en tant que catalogue de formes et de citations de textes antiques ou du haut Moyen Âge (voir en particulier les importants *Nachträge*, fasc. 19 [1910], sous *Ad-vatuca* et *Ad-vatu-ci*). — On ne connaît pas de témoignage épigraphique du nom proprement dit de la ville de Tongres.

Parmi les manuscrits de César, *Atuatuci*, *Atuatuca* dominent chez les témoins de la classe  $\beta$ , généralement plus sûre que la classe  $\alpha$  en ce qui concerne les noms propres ; les formes en *Ad-* (*Aduatuci*, *Aduatici*) appartiennent en propre à  $\alpha$ , mais il y a des traces de *At-* dans certains mss, p. ex. *anatucis* M (issu de ANATVCIS d'un modèle perdu en capitales ou en onciales = *Atuatucis* avec légature TV), *antuatuc-* (plusieurs fois). — La tradition d'Orose, historien du Bas-Empire qui dépend étroitement de César et dont le texte lui sert de tradition indirecte, ne connaît qu'*Atuatu-* (2 attest.) sans variante signalée. Il en va de même de Dion Cassius, où les éditions ne signalent que *'Ατουατουκοί*.

Quant à la forme *-uc-* du suffixe, elle est assurée : la forme en *-ic-* est purement occasionnelle, et résulte d'une attraction banale, qui a joué aussi dans l'adoption de *Aduaticques* dans la vulgate historiographique moderne.

Les sources relatives à la ville de Tongres sont rares, et relèvent de ces documents de caractère utilitaire qui, souvent recopiés et ayant fait l'objet d'éditions antiques peu soignées, présentent de graves déformations des noms propres. La reconstitution du nom *Atuatuca Tungrorum* n'est cependant pas douteuse, ainsi que le montrent les témoignages suivants :

Ptolémée (II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) : *'ατουάκουτον*, *ατουάκουστον*, etc. (attraction de *ἀκούειν* «entendre», *ἀκουστός* «audible»?). La forme *'Ατουάτουκον* adoptée par les éditeurs est une correction d'humaniste (XVII<sup>e</sup> siècle) ; mais la désinence neutre en *-ov*, constante, continue peut-être une tradition authentique.

*Itinéraire d'Antonin* (début III<sup>e</sup> s.) : *Aduaca* (var. *Aduaga*, *Aduan*) *Tongrorum*.

Carte de Peutinger (id., avec ajouts plus tardifs ; ms unique) : *atuaca*.

Notes Tironiennes : *Atuateca* (var. *atuatica*).

Ces formes, qui proviennent de documents où les fautes et les vulgarismes sont notoirement nombreux, expriment sans doute en partie des prononciations abrégées ou familières : on pense à *Frisco* pour *San Francisco*, à *Jo'burg* pour *Johannesburg* ; dans l'ancienne Gaule à *Metis* pour *Mediomatricis*, d'où *Metz*. Elles paraissent sans intérêt pour l'origine du nom ; toutefois l'*Itinéraire* dit d'Antonin (il s'agit en fait de Caracalla), issu d'un document officiel, est seul à offrir la dénomination complète, laquelle paraît bien indiquer qu'au moins dans le passé il y avait lieu de distinguer plusieurs *Atuatuca*.

On notera que, faute d'emploi connu en poésie ou sur des inscriptions, la prosodie de ces noms nous échappe : quantité des voyelles, en particulier du *-a-* radical<sup>(7)</sup>, caractère syllabique ou non du *u* en hiatus devant *a* de *atuat-* : on sait que l'orthographe antique et médiévale, qui ne distinguait pas *i* et *u* voyelles et semi-voyelles, est à cet égard ambiguë. On le voit, une base sûre pour l'interprétation du nom des *Atuatuques* et des *Atuatuca* fait malheureusement défaut, et toute tentative étymologique est dès lors condamnée à rester conjecturale.

\*

\* \*

Ceci posé, il reste à aborder la question de la triple homonymie sous l'angle historique et plus particulièrement topographique. C'en est, de très loin, l'aspect le plus déli-

<sup>(7)</sup> D'après HOLDER, *Ac. Spr., Nachtr.*, fasc. 19, sous *Ad-vatuci*, un ms de César, de valeur secondaire semble-t-il, orthographe *Atuatici* (II, 29, 1) et *Attuaticos* (II, 31, 3), avec un accent (*apex*) qui, en épigraphie, indiquerait en principe que la voyelle est longue ; dans les manuscrits, cette notation, rare, peut avoir différentes significations, qui ne paraissent pas toujours précisables ; ici, l'*apex* coïncide avec l'*accentus* selon les règles de la prononciation latine.

cat et, on s'en doute, celui qui a suscité de préférence le zèle et l'émulation des chercheurs, jusqu'aux amateurs locaux. Or, il est évident que l'existence même de trois noms est liée à la localisation de chacun d'eux. Si, en effet, l'on n'avait affaire qu'à deux entités comme on l'a longtemps enseigné, ethnonyme et toponyme apparaîtraient comme reliés par un lien facile à imaginer : celui qui ferait d'une *Atuatuca* unique (Tongres?) le poste de surveillance établi par les *Atuatuca* au milieu du secteur du domaine éburon placé sous leur emprise, en deçà de la Meuse.

On n'abordera pas ici le problème, d'ailleurs resté sans solution après un siècle et demi de recherches, et sans intérêt onomastique, de la localisation de l'oppidum. Les exigences de l'archéologie contemporaine, en particulier une connaissance beaucoup plus fine de la chronologie protohistorique comme des techniques de fortification de l'âge du Fer en haute et moyenne Belgique, ont réduit à néant les conjectures qui, ne prenant en compte que leur adéquation avec la sommaire description de César, avaient fini par passer dans la vulgate savante et scolaire<sup>(8)</sup>. D'ailleurs, ces refuges devaient être nombreux (César parle de *cuncta oppida castellaque*,

<sup>(8)</sup> P. ex. GRISART, art. cité, pp. 153-159, qui, rejetant le Champeau (Namur) et le Mont-Falhize (Huy), conseille de chercher vers la haute Meuse ou, mieux encore, vers la Lesse ou l'Ourthe supérieure (les Atuatuques ayant empiété non seulement sur le domaine éburon, mais encore, plus au Sud, sur le domaine condruze); mais ce qui guidait Grisart était la recherche passionnée d'un site adéquat pour l'oppidum, plutôt que des considérations de géographie historique. MARIËN, *L'empreinte romaine* (Anvers 1980), pp. 27-28, chercherait « dans les zones calcaires parallèles au sillon Sambre-et-Meuse », et remarque que Hastedon, baigné par une boucle du Hoyoux, est défendu par une puissante circonvallation en *murus gallicus* (c'est-à-dire, à armature de poutres vitrifiées par le feu). DE LAËT, *La Belgique d'avant les Romains* (Wetteren, 1982), pp. 596 sv., observe une autre technique à Saint-Servais, mais constate que la datation par radio-carbone du radier en bois a donné  $450 \pm 110$  av. J.-C. ! Par ailleurs, il rappelle que des sondages faits sur le plateau de la citadelle, à Namur, se sont révélés entièrement négatifs.

II, 29, 2), et l'on comprend mal l'acharnement qu'on a mis à en identifier un, fût-il *egregie natura munitum*. Ce qui importe à notre propos est qu'il n'entre en concurrence avec aucune des *Atuatuca* dès l'instant où il est acquis que ces dernières sont situées en territoire éburon, puis tongre (p. 370).

En revanche, l'homonymie avec ces deux *Atuatuca* rendrait souhaitable une localisation précise des *Atuatuques* eux-mêmes. D'après ce qu'il est possible de tirer du texte de César (situation relative par rapport aux peuples voisins, jours de marche pour évaluer les distances, etc.)<sup>(9)</sup>, on a été conduit, par une série d'approches, à les localiser vers Namur et la haute Meuse<sup>(10)</sup>. Par là, on est fondé à attribuer l'ancien domaine *atuatuque* à la cité des Tongres, avec celui des Éburons et des Condruses.

Quant à l'emplacement de l'*Atuatuca* des Éburons, à laquelle s'est attachée une sensibilité plus vive encore, il reste lui aussi à trouver. On n'a pas compté moins d'une trentaine de sites qui paraissent répondre à la description de César, mais toujours, d'ailleurs, à quelque détail près... Un même chercheur s'est trouvé à quatre ou cinq reprises convaincu d'avoir identifié le site idéal!

<sup>(9)</sup> Ici encore, on renvoie pour la discussion de détail à l'étude de Grisart (citée n. 1), pp. 153-160.

<sup>(10)</sup> La localisation essentiellement namuroise est due au ch<sup>re</sup> C.-G. ROLAND, *Toponymie namuroise* (Namur, 1899-1900), pp. 52-57, qui, mettant fin à des siècles de tâtonnements, identifie le domaine *atuatuque* (lequel aurait alors formé un *pagus* au sein de la cité des Tongres) avec le *pagus* mérovingien de Lomme, et plus particulièrement avec sa subdivision, le *pagus Darnuensis* ou *Darnau*, vers Namur-Wavre. Il n'y aurait à reprendre dans cette argumentation serrée que l'identification d'une *Atuatuca* unique avec Tongres, laquelle sert ainsi de point de repère. L'auteur n'est pas revenu sur le sujet dans *Le pagus de Lomme et du Condroz*, dans *Ann. Inst. arch. de Namur*, 34 (1920); cf. p. 2. Cf. en outre GRISART, *Actes du Congrès de l'Ass. G. Budé*, Lyon, 1958 (Paris, 1960), p. 239; *César dans l'est de la Belg.*, pp. 153 sv.

Ce sont des raisons archéologiques qui ont fait écarter celui de Tongres<sup>(11)</sup>. Si les difficultés d'ordre géographique et topographique ne sont pas insurmontables<sup>(12)</sup>, l'absence de vestiges pré-romains significatifs dans un sous-sol pourtant fouillé et retourné depuis plus d'un siècle, et en particulier le manque de toute trace de fortification ou de retranchement, se révèle déterminante<sup>(13)</sup>, à moins d'une découverte inattendue. Il apparaît aujourd'hui que la ville, comme les stations routières de la grande voie axiale reliant la Manche au Rhin (Waudrez, Liberchies, etc.), doit son existence aux conditions stratégiques et logistiques qui régnaient au moment des campagnes d'Auguste contre la Germanie, soit dans les deux dernières décennies précédant l'ère chrétienne. C'est alors qu'a été aménagé le site de Tongres, qui ne prenait toute sa signification qu'en fonction de la route. Les premières constructions, datées par des débris de poterie romaine dite «d'Arezzo», appartiennent aux années 15 env. avant J.-C. Cette fondation qu'on devine hâtive, et faite, au témoignage des monnaies, avec le concours de la population locale, aura pris le nom d'*Atuatuca Tungrorum*, sans doute pour la distinguer de l'éburonne dont le souvenir serait resté vivant.

<sup>(11)</sup> Voir en dernier lieu, p. ex., P. DIRIKEN, *Geogids Tongeren* (Kortesseem, 1999), p. 8 : «Het *Atuatuca Eburorum* lag zuiderlijker en was alleszins Tongeren niet». Les publications du Musée Gallo-Romain destinées au grand public omettent de nommer le camp éburon, sans doute afin d'éviter au lecteur d'assimiler l'un à l'autre les deux sites : ainsi le *Guide du visiteur*<sup>2</sup> (2002), pp. 30-31.

<sup>(12)</sup> A. WANKENNE, *La Belgique à l'époque romaine. Sites urbains*, etc. (Bruxelles, 1972), p. 76.

<sup>(13)</sup> Outre les publications citées n. 11, voir p. ex. W. VANVINCKENROYE, *Tongeren, Romeinse stad* (Tongres, 1975) ; J. SMEESTERS, *Tongres, chef-lieu de cité belge*, dans *Dossiers de l'archéologie*, n° 21 (mars-avril 1977), spéc. pp. 73-75 ; J. MERTENS, *Naissance d'une ville : Atuatuca T.*, dans *Les villes de la Gaule Belg. au Haut-Empire*. Actes du Colloque de Saint-Riquier, 1982 = *Rev. archéol. de Picardie*, 3-4 (1982), spéc. pp. 42-44 ; etc.

Partant du modèle classique des transferts depuis les anciens *oppida* indigènes vers les villes nouvelles de plaine (ainsi depuis Bibracte, sur les contreforts du Morvan, vers Autun dans la vallée de l'Arroux), on a cru découvrir sur la colline suburbaine de Berg l'ancêtre éburonne de Tongres (dans l'hypothèse que les Tongres sont en partie les descendants des Éburons)<sup>(14)</sup> : mais, ici non plus, la découverte de vestiges romains, qui s'expliquent par la proximité de la route Bavay-Cologne<sup>(15)</sup>, ne saurait compenser l'absence de tout élément topographique et archéologique réellement suggestif.

Aucun des sites défendus jusqu'ici avec de bons arguments ne réunit les conditions archéologiques ou chronologiques requises : ni la butte de Limbourg<sup>(16)</sup>, ni le fort de Chaudfontaine, sur les hauteurs de la Vesdre<sup>(17)</sup>, ni le camp fortifié du II<sup>e</sup> âge du Fer découvert en 1975 à Caster près de Kanne (Lb), et dont le rempart, daté par la dendrochronologie de 57 av. J.-C. (année même de la campagne de César), s'est révélé plus récent d'un quart de siècle<sup>(18)</sup>. Sans l'homonymie avec les Atuatuques, rien n'obligerait, au demeurant, à chercher sur la rive gauche de la Meuse les vestiges d'un ouvrage situé selon César « à peu près au centre » d'un territoire qui s'étendait lui-même de la Dyle au Rhin. Comme on l'a observé avec raison, une

<sup>(14)</sup> L.-A. CONSTANS, *Guide des campagnes de César en Gaule* (Paris, 1929), pp. 56-57 et 60-61 ; ID., éd. de César (« class. Hachette », tirage de 1945), p. 57.

<sup>(15)</sup> MARIEN, *Empr. rom.*, pp. 205, 295 et 312 (bibliogr.).

<sup>(16)</sup> Thèse émise autrefois par un professeur verviétois, E. HARROY, *Les Éburons à Limbourg* (Namur, 1889), et reprise plus tard par A. GRISART, *César dans l'est de la Belg.*, pp. 188-189 (et Congrès de Lyon, p. 243), pour être ensuite abandonnée par le même auteur.

<sup>(17)</sup> A. GRISART, *L'Atuatuca césarienne au fort de Chaudfontaine?* dans *L'Antiq. class.*, 50 (1981), pp. 367-381, avec le rappel des sites antérieurement explorés, tous dans la province de Liège : Balmoral près de Spa, Dolembreux, Battice.

<sup>(18)</sup> Voir S. J. DE LAET, *La Belg. d'avant les Romains*, pp. 642-643 ; H. VON PETRIKOVITS, dans BECK (dir.), *Germanenprobleme*<sup>2</sup> (cité n. 3), p. 91.

simple évaluation des distances orienterait vers le plateau de Herve<sup>(19)</sup>, voire l'entrée de l'Eifel<sup>(20)</sup>.

Une tentative faite en 1974 par R. Schmittlein, et qui s'appuyait sur une méthode géométrique inspirée de celle qu'emploie l'artillerie<sup>(21)</sup>, aboutissait également à écarter le site de Tongres, et considérait qu'Atuatuca était établie, non au milieu du territoire éburon comme on l'a cru jusqu'ici, mais aux confins mêmes du territoire atuatuque, peut-être sur la citadelle de Huy : le nom serait circonstanciel et aurait été inventé par César ou son chef d'état-major<sup>(22)</sup>. L'hypothèse est ingénieuse, mais elle n'explique pas pourquoi Tongres s'est appelée à l'époque impériale *Atuatuca (-on)*. D'ailleurs, César aurait-il écrit *id castelli nomen est* à propos d'une dénomination de circonstance due à sa propre armée ?

On le voit, l'existence d'au moins deux Atuatuca repose seulement sur la non-identité de l'une d'elles avec

<sup>(19)</sup> VANVINCKENROYE, ouvr. cité, p. 5 ; VON PETRIKOVITS, art. cité, pp. 92-93 ; mais la suggestion consistant à identifier Atuatuca avec l'oppidum des Atuatuques se heurte à sa qualification de *castellum* donnée par César ; or, la langue militaire distingue soigneusement *oppidum*, refuge naturellement et artificiellement fortifié, et *castellum*, simple fortin ou place enclose, d'usage éventuellement occasionnel (cf. *oppida castellaque*) ; et l'on a vu plus haut (n. 5) les raisons de tenir pour authentique la notation *id castelli nomen*.

<sup>(20)</sup> Rappelons ici que la localité de Vetschau, près d'Aix-la-Chapelle, avait été identifiée avec l'Atuatuca de César par un érudit aixois du XIX<sup>e</sup> siècle, pour qui le site doit être cherché à l'est de la Meuse (GROSS, *Vetschau*, dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, 2 [1880], pp. 165-168). La forme *Vetzou* citée pour 1215 (p. 168, n. 1) n'appuie pas l'hypothèse. GYSSELING, *Toponym. Woordenboek* (1960), ramène *Vetschau* à un lat. vulg. *fiscavum*. — Par ailleurs, J. HERBILLON a fait justice d'autres tentatives, visant e. a. le lieu-dit *Autuach*, *Autuazhe* à Waremme, nom dont l'origine serait flamande : *Hoog- ou Heer-weg* (À la recherche d'*Aduatuca*, dans *BTD*, 5 [1931], pp. 115-116). — Voir encore d'autres références dans le bulletin bibliographique de H. J. VAN DE WIJER et coll., *BTD*, 28 (1953), p. 184.

<sup>(21)</sup> R. SCHMITTLEIN, *Peut-on identifier Aduatuca et les trois camps de César en Belgique en 54?*, dans *RIO*, 26 (1974), pp. 243-257.

<sup>(22)</sup> Art. cité, p. 251, n. 10 et p. 256. L'auteur interprétait littéralement l'expression *in mediis Eburonum finibus* de César (*B. G.*, VI, 32, 4), où l'on comprend traditionnellement le pluriel *fines* avec sa valeur de « territoire ».

l'actuelle Tongres. Dès lors, deux types de relation onomastique avec le nom des Atuatuques sont possibles a priori :

1° les deux Atuatuca connues sont des postes d'observation installés en territoire éburon par les Atuatuques et tirent d'eux leur nom : *l'ethnonyme est alors primaire, et l'étymologie (éventuellement germanique) à chercher est de celles qui conviennent à un ethnonyme* ;

2° au contraire, les Atuatuques ont été nommés (par leurs voisins, Nerviens, Éburons, Condruses) d'après les nombreux *oppida castellaque* épars sur leur territoire : *ce sont alors les toponymes qui sont primaires, et l'étymologie adéquate est celle de toponymes, vraisemblablement à signification topographique*.

Dans le premier cas, l'une des étymologies hasardées jusque'ici<sup>(23)</sup> semblerait devoir s'imposer : préfixe intensif celt. *at(e)-* + la racine celto-germ. *\*wōt-* «être en transe, prophétiser»<sup>(24)</sup>, non avec la signification propre au celtique du gaul. *uati-*, v. irl. *fáith* qui, de «devin», a fini par désigner le «poète» (cf. lat. *uātes*), mais avec le sens particulier du lat. *furor* que la famille a pris en germanique dans all. *Wut*, néerl. *woede*, sens qui exprime l'idéologie de ces anciennes sociétés guerrières dont ont pu faire partie les

<sup>(23)</sup> On passe ici sous silence les étymologies qui partent de *Aduatuco-*, comme celle de Wh. STOKES (et A. BEZZENBERGER), *Urkeltsischer Sprachschatz*<sup>4</sup> (Göttingen, 1894), p. 28, qui pose un original celt. anc. *\*(p)adwo-* «rapide» (sans doute, dans la pensée de l'auteur, un degré réduit de i.-e. *\*ped-* «pied»?), mot qui serait à l'origine de l'hydronyme *Ad(d)ua* (auj. l'Adda, riv. de Lombardie) : étymologie ingénieuse, qui avait reçu l'adhésion d'A. Carnoy (lequel y a renoncé par la suite), mais qui est de tous points fragile. — De même, l'explication de V. TOURNEUR, *Les Belges avant César* (coll. «Notre Passé»; Bruxelles, 1944), p. 47, rapprochant gall. *addu* «je vais», et comparant gr. ἰτητικός «agile > audacieux», est encore moins convaincante. Ni l'une ni l'autre conjecture ne rend compte exactement de la finale *-atuco-*.

<sup>(24)</sup> M. GYSSELING, *Indo-Europese volksnamen in West-Europa*, dans *BTD*, 54 (1980), p. 39 (sans justification). G. NEUMANN, *Germani cisrhenani : die Aussage der Namen*, dans BECK (dir.), *Germanenprobleme*<sup>2</sup> (Berlin, 1999) p. 117, qui relève l'hypothèse de Gysseling (rectifier la réf.), ne se prononce pas.

Atuatuques<sup>(25)</sup> : il est significatif qu'en m. h. all., *wüeterich* soit un nom d'homme. Le nom des Atuatuques entrerait ainsi dans la même famille sémantique que celui des *Ubii* (« redoutables »), des *Baetasi* (prob. « sauvages, belliqueux »)<sup>(26)</sup>, des *Franci* (« hardis ») et sans doute aussi des *Tungri*, en germanique « agressifs, combatifs » (v. h. all. *zangar*, m. néerl. *tanger*, all. dial. *zanker* litt. « mordant, aigu », cf. gr. δάκνειν « mordre »)<sup>(27)</sup>. Aurait-on affaire au rhabillage celtique d'un mot germanique, comme dans le nom des *matres Ollo-gabiae* (pour germ. *Ala-gabiae*) ?

Dans la perspective d'une seule Atuatuca, qui serait Tongres, ville arrosée par le Geer (affluent de gauche de la Meuse à Maastricht), on a proposé diverses explications. L'une, prenant *Adu-* pour radical, rapproche une série d'hydronymes européens comme le nom de l'Oder germano-polonaise (dont le nom se ramène à un ant. \**Ad-ara-*, avec variante Οὐι-αδούα- Ptol.), de l'Eder allemande (bassin de la Weser, ant. *Adrana-*), de l'Adda nord-italienne (*Adua*, déjà rapproché du nom des Atuatuques par Wh. Stokes, cf. n. 23), etc.<sup>(28)</sup> Rare comme appellatif à l'époque historique, cette racine a fourni à l'iranien ancien *adu-* « rivière, canal » et au lituanien le composé *od-menis* « embouchure d'un cours d'eau »<sup>(29)</sup>. —

<sup>(25)</sup> Idéologie bien analysée pour le monde germanique et celtique par G. DUMÉZIL, *Horace et les Curiaces* (Paris, 1941), dans le chap. *La Wut, la ferg et les héros du Nord*, pp. 16-21.

<sup>(26)</sup> Cf. G. NEUMANN (en partie d'ap. W. MEID), *Germani cisrhenani*, dans BECK (dir.), *Germanenprobleme*<sup>2</sup>, p. 117.

<sup>(27)</sup> Explication pour laquelle j'avais exprimé une nette préférence dès 1985 (*La civitas Tungrorum* [cf. n. 4], pp. 36-37); cf. *BCTD*, 68, pp. 306-307. Je m'avise que c'est aussi l'avis de H. REICHERT, art. *Linksrhein. Germanen*, dans HOOPS<sup>2</sup>, *Reallex. germ. Altertumsk.*, XVIII (2001), p. 493.

<sup>(28)</sup> H. KRAHE, *Die Oder und die Eder*, dans *Festschr. Alb. Debrunner* (Berne, 1955), pp. 233-237; ID., *Unsere ältesten Flussnamen* (Wiesbaden, 1964), p. 41. Cf. H. BIRKHAN, *Germanen und Kelten bis zum Ausgang der Römerzeit* (Österr. Akad. Wiss., Phil.-hist. Kl., 272; Vienne, 1970), pp. 190-191.

<sup>(29)</sup> KRAHE, art. cité, p. 237; cf. POKORNY, *Idg. etym. Wb.*, sous *ad-*.

On a aussi évoqué le nom gaélique du «gué», irl. anc. *áth*, fréquent dans la toponymie de l'Irlande : Atuatuca serait alors l'«(habitat) du gué (du Geer)»<sup>(30)</sup> ; mais pourquoi le \**y-* de celt. comm. \**yātu-* (cf. skr. *yātu-*, *yāna-* «passage, voie») ne se serait-il pas conservé ici comme en gallo-brittonique, — comme il s'est conservé, à peu de distance, dans le nom *Iaris* (dat. pl.) d'une inscription votive provenant de Liberchies<sup>(31)</sup> ? — La rivière décrivant aujourd'hui une ample courbe dont la convexité vient effleurer le pied de la colline où s'élève la ville ancienne, on a pensé à une famille lexicale où la notion de «courbure» paraît primordiale, mais qui en germanique, où elle est principalement représentée, a surtout servi à désigner par métaphore divers organes du corps présentant un arrondi (le jarret, la rotule, etc. : v. h. all. *wado*, mod. *Wade*, m. néerl. *wade*, v. angl. *wapan*)<sup>(32)</sup>.

Tout récemment, X. Delamarre vient de reprendre l'explication par \**wōt-*, mais dans une perspective tout autre : Atuatuca (Tongres) serait le «lieu où l'on prophétise»<sup>(33)</sup> ; il est vrai que les fouilles y ont découvert les substructions d'un temple important, qui n'avait pas le caractère habituel des modestes *fana* gallo-romains<sup>(34)</sup> ; d'autre part, l'auteur de cette étymologie se souvient peut-être que, au III<sup>e</sup> siècle de n. ère, le futur empereur Dioclétien s'était fait prédire le pouvoir suprême dans une auberge de Ton-

<sup>(30)</sup> Cf. H. BIRKHAN, ouvr. cité (n. 28), p. 191 et n. 311. — Sur irl. *áth*, cf. J. VENDRYES, *Lex. étym. de l'irl. ancien*, A (1959), p. 99 (où l'auteur se gardait bien de reproduire le rapprochement avec le nom des Atuatuques).

<sup>(31)</sup> M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER et J.-Cl. DEMANET, *Découverte d'une inscription latine votive à Liberchies (Ht)*, dans *Helinium*, 29 (1989), spéc. pp. 232 sv.

<sup>(32)</sup> BIRKHAN, ouvr. cité, p. 191 ; même avis chez M. GYSSELING, *Indo-Europ. volksnamen in West-Europa*, dans *BTD*, 54 (1980), p. 39. Discussion chez REICHERT, art. cité (n. 27), p. 490.

<sup>(33)</sup> X. DELAMARRE, *Dict. de la langue gauloise*<sup>2</sup> (Paris, 2003), sous *uati-* (corriger ce qui est dit de Tongres), et les additions, p. 438.

<sup>(34)</sup> A. WANKENNE, *Belg. à l'ép. rom.* (cité n. 12), pp. 89-90.

gres tenue par une druidesse<sup>(35)</sup>. Mais tout ceci, à supposer que ce soit significatif et qu'une autre variante sémantique ait pu simultanément s'appliquer aux Atuatuques (qui ne sauraient être des «prophétiques» ou des «prophétiseurs»), ne vaudrait de toute façon que pour l'Atuatuca des Tongres.

Dans l'une comme dans l'autre perspective envisagée ci-dessus, ces différentes conjectures, en effet, pèchent par plusieurs défauts, linguistiques mais aussi topographiques, dont le principal est que les traits qui peuvent caractériser une Atuatuca ne conviennent pas nécessairement à une autre ; ceci est vrai en particulier des étymologies de type hydronymique.

En outre, parler de postes de surveillance atuatuques en territoire éburon, c'est supposer l'usage, auprès des populations de l'est de la Belgique, d'un ethnonyme transposé *ut sic* pour désigner un poste fortifié ou un habitat quelconque, ce qui est rien moins qu'évident. Des dénominations telles qu'*Italica*, nom donné par les coalisés de la Guerre sociale à la ville de Corfinium, en Italie centrale, ou, en Espagne, la colonie du même nom, appartiennent à un autre milieu, et l'intention nationaliste y est manifeste. Mais une telle intention est inconcevable ici. Comme l'observait avec raison A. Grisart<sup>(36)</sup>, comment les Éburons, libérés dès 57 par César de toute tutelle étrangère, auraient-ils conservé après plusieurs années ce rappel douloureux de leur ancienne servitude ? Il en va de même de l'Atuatuca-Tongres de l'époque romaine. Si ce nom avait une telle connotation ethnique, il n'aurait pas été agréé par une administration augustéenne très soucieuse de respecter les volontés de César dé-

<sup>(35)</sup> *Hist. Aug.*, Vies de Carus, Carin et Numérien, 14.

<sup>(36)</sup> GRISART, art. cité (n. 1), p. 197.

funt<sup>(37)</sup>. Or, les Atuatuques ne pouvaient avoir laissé à Rome un souvenir moins cruel que les Éburons, nation rayée de la nomenclature administrative. N'avaient-ils pas, en 57, attaqué par surprise l'armée romaine après avoir demandé et obtenu la paix ? et n'avaient-ils pas renouvelé leur agression en 54, en se portant contre le camp de Q. Cicéron ? Ce nom, d'ailleurs, quel sens pouvait-il avoir pour les Tongres, qui étaient apparemment des nouveaux venus en Hesbaye ? On attendrait \**Tungro-durum* (cf. *Batauo-durum*) ou \**magus* (cf. *Nouio-magus*, Nimègue), voire un toponyme tout fait comme le *Lugdunum* de l'embouchure du Rhin (Leyde), dénominations conventionnelles qui ont servi à désigner chez les Bataves des établissements créés bien après la conquête.

Tout porte donc à croire que le nom d'*Atuatuca* était traditionnel dans la région, et qu'il n'était pas perçu comme une référence directe aux Atuatuques de naguère. Le *Dachauerplatz* de Munich ne rappelle pas davantage le camp de concentration installé par le Troisième Reich dans les environs de Dachau.

Si des raisons de fait nous empêchent de considérer les deux *Atuatuca* comme autant de rappels voulus des Atuatuques, des raisons lexicales ne rendent pas moins difficile à concevoir le processus inverse, qui ferait tirer du toponyme le nom du peuple. En vérité, *Atuatuçi* et *Atuatuca*, *Atuatuco-* ne sauraient être dérivés l'un de l'autre, et si G. Neumann a pu exprimer une préférence pour le passage de l'ethnonyme au toponyme<sup>(38)</sup>, c'est sans doute pour des raisons d'onomastique générale. *Aucun de ces noms n'est pourvu d'un suffixe de dérivation qui ferait de lui un dérivé*

(37) LOICQ, *Cahiers de Cléo*, n° 82-83, p. 34.

(38) NEUMANN, dans BECK, *Germanenprobleme*<sup>2</sup>, p. 116.

de l'autre, comme serait en latin, p. ex., \*Atuatucenses pour l'ethnique, ou \*Atuatucanum pour le toponyme.

Des chercheurs ont été ainsi conduits à voir dans *atuatuca* un appellatif éburon (je dirais «paléo-rhénan») désignant un endroit fortifié ou de rassemblement, repris à l'époque d'Auguste lors de la fondation de Tongres. Ainsi, A. Grisart, fort du double sens de *castelli nomen*, et par là même porté à attribuer à l'appellatif le sens de «fortin», proposait de comprendre *Atuatuci* comme «les forts», c'est-à-dire «les valeureux»: c'était attribuer gratuitement au celtique du Nord-Est la polysémie de *fort* en français, en d'autres termes jouer sur les mots. Pour sa part, F. Ullrich, pensant à l'allemand *Bürger*, qui désignait au Moyen Âge un «habitant d'une place fortifiée (*Burg*)» par opposition au paysan ou au forestier, proposait «habitants du fort» (ou «des forts») <sup>(39)</sup>.

Mais il faut aller plus loin. Puisqu'on ne peut dériver l'un de l'autre ni *Atuatuci*, ni *Atuatuca*, il convient d'écartier résolument les étymologies qui ne conviennent qu'à l'ethnonyme (comme celle qui fait appel à la notion d'«extase», de «fureur guerrière») ou qu'à un seul des deux toponymes (comme celles qui impliquent la présence du Geer). On est par suite tenté de considérer l'un et l'autre comme formés sur un lexème \**atuatā-* («espace enclos ou fortifié») au moyen du suffixe en *-uc-*, fréquent en domaine «paléo-rhénan» et qui a servi à y former aussi bien des toponymes (ex. *Nam-uc-um* «Namur») que des ethnonymes (ex. *Sun-uc-es*, *-i*; *Car-uces*, ethnies de Germanie rhénane). Les Atuatucques, en guerre continue avec leurs voisins, auront été appelés par ces derniers «(gens) des fortins», *atuatuca* désignant dans cette hypothèse un poste

<sup>(39)</sup> GRISART, art. cité, p. 197; F. ULLRICH, *Réflexions sur le rapport entre Atuatuca et Atuatuci*, dans *Hommages à M. Renard*, II (Bruxelles, 1969), pp. 726-732.

fortifié (le *castellum* de César) autre qu'un oppidum, lequel aurait été alors une \**atuatā*-. De la même façon, nous nommons *fortin* un ouvrage moins important qu'un *fort* ; et le nombre de dérivés de *castellum* que renferme notre toponymie rend manifeste cette « plasticité » des suffixes et leur tendance agglutinante : témoin *Châtelet*, *Châtelineau*, mais aussi *Châtillon*, *Castillon* et même *Castillonnès* (F, Lot-et-Garonne)<sup>(40)</sup>. Il n'est pas jusqu'à la forme neutre *Atuatukon* qui ne témoigne de cette souplesse, comme si, vers l'époque de la fondation de Tongres (autour de 15 av. J.-C.), le parler celtique régional avait gardé assez de vitalité pour que le sentiment de l'original \**at(e)-uatā*- ait pu donner lieu à des variantes. Parmi ces dernières, doit-on tout à fait exclure que les formes familières du type *Atuaca* des documents routiers recèlent la trace d'une contamination entre cet original perdu et une prononciation abrégée par télescopage (\**atuata* + *atua(tu)ca*) ?

Faisant allusion à l'hypothèse d'*atuatuca* appellatif, le regretté A. Wankenne, sceptique, posait la question qui, naturellement, vient à l'esprit : où, en dehors de Tongres (et du territoire des Germains cisrhénans), pareil mot pour « fort » se rencontre-t-il ?<sup>(41)</sup> Face à cette objection, nous ne pouvons invoquer que notre ignorance pour ainsi dire totale de la forme de celtique en usage chez les « Germains cisrhénans » ; mais sa situation très marginale, jointe à certains indices tirés de la toponymie, fait pressentir une langue très conservatrice, de la même manière que l'est-walloon, et spécialement celui du Nord-Est, renferme des

<sup>(40)</sup> Outre le très riche relevé des formations offertes par la toponymie belge (J. VANNÉRUS, *Le limes et les fortifications gallo-rom. de Belg.*, Bruxelles, 1943) ou française, on verra dans l'article de H. DIAMENT, *Les descendants toponym. de castellum et castrum dans la Romania*, dans *RIO*, 26 (1974), not. p. 116, les observations touchant la tendance des toponymes à se « sur-suffixer ».

<sup>(41)</sup> A. WANKENNE, *Belg. à l'ép. rom.* (cité n. 12), p. 76.

archaïsmes disparus ailleurs (*BTD*, 68 [1996], pp. 267 sv.)<sup>(42)</sup>. Un rapprochement proposé au début du XX<sup>e</sup> siècle, et tombé depuis dans un demi-oubli, avec le terme irlandais du Moyen Âge *faithche*, *faidche* (fém.) ferait apparaître, s'il s'avérait fondé, un répondant du mot «paléorhénan» dans cette autre aire marginale qu'est le gaélique. D'après le grand *Dictionary of the Irish language* publié par l'Académie de Dublin, ce mot désignait tout espace situé face à un fort, à une résidence ou à une église, spécialement un terrain de jeu ou de combat. S'il n'apparaît pas dans les documents les plus anciens (gloses de mss latins), sa présence dans les Lois, dont le fond est archaïque et la langue encore proche du vieil irlandais des gloses garantit son antiquité, bien qu'il soit isolé, non seulement en irlandais où il n'a pas de dérivés, mais, semble-t-il, dans tout le celtique insulaire<sup>(43)</sup>. Dans les Lois, il désigne fréquemment le pré clos d'une résidence nobiliaire où, par exemple, le demandeur dépose en guise de fourrière légale l'objet d'une saisie<sup>(44)</sup>. Ce mot, dont l'original gaél. ant. peut avoir été *\*wat-ici-iā-*, a été rapproché du nom *atuatuca*, etc.<sup>(45)</sup>.

<sup>(42)</sup> À titre de comparaison, on peut alléguer que, dans la France gallo-romane, à côté du type général *castellum* ou *castrum*, le type *saluitas* (*Sauvetat*, *Salvetat*) est restreint aux régions du Midi. À côté de *turris*, ou de *burgus*, *nura*, *nuraghe* est inconnu hors de Sardaigne, etc.

<sup>(43)</sup> Il manque au seul répertoire comparatif dont nous disposons aujourd'hui encore, l'*Urkeltischer Sprachschatz* (cité n. 23), comme aux dictionnaires comparatifs indo-européens de Pokorny, H. Rix, ainsi qu'à la *Vergleichende Grammatik* de H. Pedersen. La lettre F du *Lexique étymol. de l'irlandais ancien* fondé par J. Vendryes est de celles qui manquent encore.

<sup>(44)</sup> Voir les ex. réunis chez H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE et P. COLLINET, *Études sur le droit celtique*, 2 vol. (Paris, 1895), aux index des mots irlandais en fin du t. II, pp. 249 et 293.

<sup>(45)</sup> Voir HOLDER, *Altcelt. Spr., Nachtr.* (1910), sous *Ad-vatuca*. L'auteur de cette étymologie, qui n'est sans doute ni Holder, ni d'Arbois de J., mort très âgé cette même année, n'est pas précisé (R. Thurneysen ? H. Windisch ?). — H. BIRKHAN, *Germanen und Kelten* (cité n. 28), cite cette étymologie avec doute, pp. 190-191 et n. 311, pour lui préférer une autre explication, rejetée ici.

On observera que la signification spécifique de ce mot, qui s'oppose explicitement à *dún* (= gaul. *dūno-*), c'est-à-dire le fort proprement dit, s'accorde avec la conception d'une *atuatuca*, camp ou refuge provisoire établi en terrain protégé, sans avoir le caractère abrupt d'un oppidum comme on en connaît précisément pour l'âge du Fer en haute et moyenne Belgique.

L'analyse proposée ici implique un radical *wat-* affecté du préfixe à valeur intensive ou itérative celt. cont. *ate-*, *ati-*, degré réduit de *eti* (v. irl. *ath-*, *aith-*, etc.), ici élidé en *at-*. Sans doute, le préfixe garde son *e* devant consonne en celtique ancien, parfois même devant /w/ (cf. dans le Norique *Ateualus Ateuortus* [2 ex.])<sup>(46)</sup>. Mais précisément, devant cette semi-voyelle, les graphies hésitent, et l'on trouve *Atualus* à côté de *Ateualus* dans la même région ; cf. aussi *Atuirus* à Bourges, à côté des noms simples en *Vir-* : *Virius*, *Viricius*, etc. ; devant /y/, la forme élidée du préfixe semble assez générale : ainsi *Atiougus*, *Atiougo*<sup>(47)</sup>. Dans le cas d'*atuatuca*, l'élosion peut avoir été favorisée par la longueur du mot, tétrasyllabique sous cette forme au nominatif ou à l'accusatif, plus long encore sans doute aux cas obliques du pluriel. Cette condition n'est d'ailleurs pas nécessaire : on a *Ar-uerni* (les Arvernes du Massif central) à côté de *Are-morici* (les peuples de la péninsule bretonne).

Le couple *Nam-ucum* (Namur) : *\*Nam-icca* (Namèche), avec son alternance suffixale *-uc/ic-* fournit, à un détail près, un exact parallèle au couple *(at-)uat-uco-*, *a* : *\*wat-ic-ia* que postule ce rapprochement.

<sup>(46)</sup> Voir les exemples chez HOLDER, *Altcelt. Spr.*, I (1896) et *Nachtr.*, fasc. 19 (1910) ; ELLIS EVANS, *Gaulish Personal Names* (Oxford, 1972), pp. 142 sv.

<sup>(47)</sup> K. H. SCHMIDT, *Die Komposition in gallischen Personennamen* (Wiesbaden, 1957), pp. 91-92 et 139-141.

Quant à l'ambivalence de cette formation en *-uc-*, apte à former un ethnonyme aussi bien que des toponymes, elle trouve un parallèle dans le suffixe *-et-* éventuellement thématisé en *-eto-* (cf. les *Cal-et-es* ou *Cal-et-i* du Pays de Caux en Normandie), qui a produit à partir d'un même radical le nom des *Nemet-es* de la Lorraine méridionale et le nom *nem-eto-* du «sanctuaire», qui est pan-celtique (v. irl. *nemed*). Le couple *Nemetes* : *nemeto-* offre ainsi un pendant exact au couple *Atuatuci* : *atuatuco-* (*-a-*).

Le radical *wat-* lui-même est sans étymologie plausible, et c'est, il faut en convenir, une faiblesse de la démonstration esquissée ci-dessus. Il est sans doute facile d'invoquer le substrat préhistorique de l'Europe occidentale, dont on sait pourtant qu'il reste des vestiges en irlandais et surtout en picte : peut-être pourrait-on interroger utilement la toponymie irlandaise ou écossaise <sup>(48)</sup>.

En revanche, l'analyse d'*atuatuca* proposée ici, en dégageant un radical *wat-* éventuellement élargi par *-u-*, évoque le nom des mystérieuses déesses-mères rhénanes qui se présente au datif pluriel sous les formes (*matronis*) *Vatuiabus* ou, avec une désinence à coup sûr germanique, *Vatuiims* <sup>(49)</sup>. Il s'agit d'un culte étroitement circonscrit à un secteur de la Germanie inférieure, région occupée auparavant par les « Germains cisrhénans », autrement dit par des Celtes de la périphérie nord-orientale ; mais ni le texte des dédicaces retrouvées ni les lieux de leur découverte ne permettent de déceler les attributions ou les affinités de ces

<sup>(48)</sup> Je relève une localité *Vadena* (*Vatina* IX<sup>e</sup> s. ; all. *Pfatten*) dans la vallée de l'Adige (I, prov. de Bolzano), où le substrat pré-celtique, comme partout dans les Alpes, est vivace.

<sup>(49)</sup> Les exemples, tous épigraphiques, sont réunis chez A. RIESE, *Das rheinische Germanien in den ant. Inschriften* (1914 ; réimpr. Groningen, 1968), n<sup>os</sup> 3190-3196 et chez S. GUTENBRUNNER, *Die germ. Götternamen in den ant. Inschriften = Rhein. Beiträge und Hilfsbücher germ. Philol. u. Volkskunde*, 24 (1936), n<sup>o</sup> 110, p. 234.

*matronae*. On peut, certes, imaginer un emprunt ubien à la langue du substrat régional (cf. p. ex. la prophétesse bructère *Veleda*, la forme batave et tongre *Viradecthis*, *Virathethis* du nom de la déesse condreuse *Viroadactis*), auquel cas on aurait affaire à un dérivé \**watw-ia* de la même racine, dont les *matres Campestres*, protectrices des camps militaires, offriraient peut-être l'adaptation latine. Mais, comme la désinence *-ims* n'apparaît que dans des noms dénoncés comme germaniques par leur radical (*Aflims*, *Saitchamims*), on a plutôt rattaché l'élément *wat-*, compte tenu de la mutation consonantique, au nom bien connu de l'«eau» (got. *watō*, v. h. all. *wazzar*, etc.), auquel renvoie de manière plus explicite le nom des mères *Vataranehae*<sup>(50)</sup> en dépit du fait que le monde germanique disposait pour le culte des eaux vives du mot *ahwa*.

Il semble donc préférable, en l'état actuel des choses, de séparer les *Vatuviae*, présumées germaniques, des *Atuatuci* dont le nom, si l'on y reconnaît le préfixe *ate-*, ne saurait être que celtique<sup>(51)</sup>. Ce qui, d'ailleurs, ne signifie pas qu'on tienne ici les *Atuatuques* pour des Celtes, bien que, répétons-le, le fait d'être d'origine transrhénane ne soit nullement la preuve de leur germanicité. Si, comme tend à

<sup>(50)</sup> Voir la discussion chez GUTENBRUNNER, *ouvr. cité*, p. 165. Cf. aussi J. DE VRIES, *Altgerm. Religionsgeschichte*, II (Berlin, 1957), pp. 294-295, n. 7; L. WEISGERBER, *Rhenania Germano-Celtica* (Bonn, 1969), pp. 241-242 et 348.

<sup>(51)</sup> On laisse volontairement de côté le problème posé par la légende AVAVCIA qui figure sur le monnayage d'appoint en bronze, émis à Tongres au début de l'occupation romaine, et où P. MARCHOT croyait reconnaître la forme germanisée, maladroïtement notée, d'un dérivé du nom *Atuatuca* («monnaie d'A.») [*Zeitschr. für roman. Philologie*, 48 (1928), p. 656]. Mais l'inscription de Baudecet (Gembloux) a montré que la notation d'une spirante dentale par *D* était connue dans la cité des Tongres comme ailleurs en Gaule (*BTD*, 68, p. 272); et l'emploi du digramme *TH* pour la sourde en voie de mutation est également attesté par l'épigraphie (*Virathethis*). J'observe que V. TOURNEUR, numismate et celtisant, s'était abstenu de toute hypothèse sur *Auavicia* (*La monnaie de bronze des Tongrois*, dans *Ann. de la Fédération archéol. et hist. de Belg.* XXI<sup>e</sup> Congrès, Arlon, 1909, II, pp. 471 sv.) — D'ailleurs, cette identification, si elle était prouvée, n'apporterait pratiquement rien à l'élucliation du problème d'*atuatuca*.

le montrer cet article, le nom des Atuatuques est tiré d'un appellatif régional *\*at(e)-watā-* du « refuge fortifié », il ne saurait avoir été donné que par leurs voisins, Nerviens ou Éburons, et appartient par suite à leur langue. De même, le nom *\*Turs-* qui, avec divers suffixes, a désigné autour de la Méditerranée les Étrusques, et peut-être avant eux d'autres peuples (en Italie *Tu(r)s-ci*), est peut-être en relation étymologique avec le vieux mot *\*tursi-* (lat. *turris*) qui a dû désigner une construction, notamment défensive, en matériaux durs longtemps inconnus sur le continent ; or, ce nom n'est pas indigène : les Étrusques s'appelaient eux-mêmes *Rasenna*.

Il résulte de ce qui précède que, non indigène, le nom des Atuatuques ne saurait permettre de déterminer leur nationalité.

Jean LOICQ